Arche
Commissaires aux Comptes Associés

7, rue Michel Royer - CS 60046
45077 ORLEANS cedex 2
Tél. : 02 38 66 91 91
Courriel : cac@arche-audit.fr

POLE DREAM EAU ET MILIEUX

Siège social : 9 avenue Buffon
45063 ORLEANS CEDEX 2

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2020

Arche
Commissaires aux Comptes Associés

7, rue Michel Royer - CS 60046
45077 ORLEANS cedex 2
Tél. : 02 38 66 91 91
Courriel : cac@arche-audit.fr

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2020

A l'Assemblée générale de l'association POLE DREAM EAU ET MILIEUX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association POLE DREAM EAU ET MILIEUX, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre pôle a perçu des financements extérieurs au titre du suivi de quatre projets PIVOTS, GIEP, BIGDATA et NEWSKIN. Le suivi des fonds dédiés à ces projets est indiqué dans l'annexe des comptes et évoqué dans le cadre de la première application du référentiel ANC 2018-06. La mise en œuvre de diligences sur les contenus des conventions liées aux projets et l'examen des dépenses affectées comptablement, nous ont permis de valider, la cohérence du tableau des fonds dédiés tel que décrit dans l'annexe des comptes et la correcte application du référentiel supra indiqué.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 26 Mars 2021
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Dominique MARGRY

Arche
Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes Associés

BILAN ACTIF

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 213,00	1 213,00		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outil.	11 507,40	11 507,40		
Autres immobilisations corporelles	43 390,48	40 734,83	2 655,65	3 502,52
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Prêts				
Autres immobilisations financières	300,00		300,00	300,00
TOTAL (I)	**56 410,88**	**53 455,23**	**2 955,65**	**3 802,52**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	200,00		200,00	21,24
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	169 741,71		169 741,71	19 485,52
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	315 873,66		315 873,66	231 575,43
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	370 700,25		370 700,25	317 158,81
Charges constatées d'avance (3)	33 108,66		33 108,66	12 241,44
TOTAL (III)	**889 624,28**		**889 624,28**	**580 482,44**
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**946 035,16**	**53 455,23**	**892 579,93**	**584 284,96**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

BILAN PASSIF

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	323 731,11	299 826,56
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 794,72	23 904,55
Situation nette	*317 936,39*	*323 731,11*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**317 936,39**	**323 731,11**
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	95 176,78	115 615,56
TOTAL (III)	**95 176,78**	**115 615,56**
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	180,00	180,00
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 529,91	66 870,24
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	81 528,98	60 828,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs		1 015,00
Autres dettes	10,80	34,99
Produits constatés d'avance	252 217,07	16 010,00
TOTAL (V)	**479 466,76**	**144 938,29**
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**892 579,93**	**584 284,96**

(1) Dont à plus d'un an *479 466,76* *144 938,29*
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations		
Ventes de biens	1 741,50	
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	160 704,02	159 708,34
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	291 846,97	504 294,84
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	184 487,07	8 033,03
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	65 009,68	
Autres produits	12,66	16,33
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**703 801,90**	**672 052,54**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	298 640,54	278 286,22
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 647,61	3 621,88
Salaires et traitements	256 621,28	248 336,67
Charges sociales	99 892,68	95 289,86
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 705,85	3 822,55
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	44 570,90	
Autres charges	3 040,47	2 761,18
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**710 119,33**	**632 118,36**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	**-6 317,43**	**39 934,18**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	510,18	790,84
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**510,18**	**790,84**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	**510,18**	**790,84**

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	12,53	577,62
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**12,53**	**577,62**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	**12,53**	**577,62**
Impôt sur les bénéfices		3 594,00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	**-5 794,72**	**23 904,55**
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		**101 811,47**
- ENGAGEMENT A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		**115 615,56**
TOTAL DES PRODUITS	**704 324,61**	**775 232,47**
TOTAL DES CHARGES	**710 119,33**	**751 327,92**
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	**-5 794,72**	**23 904,55**
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature	30 003,00	58 816,00
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	**30 003,00**	**58 816,00**
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	30 003,00	58 816,00
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES	**30 003,00**	**58 816,00**
TOTAL	**-5 794,72**	**23 904,55**

* *Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de *12,53* *577,62*

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

CHD

L'Esprit d'Entreprendre

Groupe d'expertise comptable

ANNEXES

Commissaire aux comptes
ARCHE
CRCC d'ORLEANS

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 892 579,93 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -5 794,72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Le Pôle DREAM a été créé sous l'impulsion d'acteurs du monde économique et d'acteurs de la recherche et de la formation réunis par la volonté de créer une dynamique autour de la thématique « Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux, écotechnologies induites et services de traitement de valorisation et de diffusion des connaissances ».

Cette dynamique a été reconnue par l'Etat qui a labellisé le cluster DREAM en Pôle de compétitivité « Ecotechnologies » le 12 Mai 2010, ce qui a donné au Pôle une dimension nouvelle.
Pour être labellisé à nouveau durant la Phase IV des pôles de compétitivité (2019-2022), le pôle DREAM a soumis un dossier conjoint avec avec les pôles AquaValley et Hydreos. Les trois structures ont proposé la création d'une Fédération (dénommée ci-après la Fédération) dont ils seraient les membres fondateurs et qui porterait seule le statut de « Pôle de Compétitivité ». Ce schéma a été accepté et validé par l'Etat le 5 février 2019.

Cette Fédération a été conçue dans l'optique d'une mise en commun de ressource par les fondateurs afin de renforcer les capacités d'action et de représentation vis-à-vis notamment du Comité Stratégique de Filière de l'Eau, de l'État et de l'UE. Sour cette forme fédérée, l'égalité entre ses membres fondateurs et l'équilibre territorial établi antérieurement sont préservés.
Le Pôle DREAM est de fait adhérent et membre fondateur de cette Fédération.

Dans ce cadre, le Pôle DREAM vise à animer les relations transverses entre les acteurs de recherche et les acteurs économiques concernés et à contribuer à l'émergence de projets de développement collaboratifs permettant de valoriser les ressources scientifiques, techniques et naturelles dans le domaine économique, d'améliorer la compétitivité des entreprises, le développement de la recherche et de la formation sur cette thématique.

Le Pôle DREAM a vocation à agir à l'échelle du territoire de la région Centre - Val de Loire tout en développant des actions et des partenariats à l'échelle nationale, européenne et internationale.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Ses objectifs visent notamment à promouvoir ses activités et celles de la Fédération, à permettre la préparation, la labellisation et l'orientation vers des financements de projets collaboratifs de recherche, développement et d'innovation, à développer les activités de ses adhérents et toute initiative concourant à la promotion du Pôle, de la
Fédération et de ses adhérents, à une échelle régionale, nationale, européenne et internationale.

Commissaire aux comptes
ARCHE
CRCC d'ORLEANS

Au-delà, il s'agit également de :
• Contribuer à créer de la valeur économique pour le territoire, en France, en Europe et à l'étranger. Cette création de valeur doit se mesurer à travers le développement de l'activité des entreprises membres du Pôle et des membres fondateurs de la Fédération, la création de nouvelles technologies, de nouveaux emplois, services et produits d'avenir, le développement à l'international et le rayonnement de la thématique eau et milieux
• Développer les relations et la collaboration entre les entreprises, grandes et petites, les organismes de recherche, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et d'autres partenaires, selon les besoins
• Accompagner les usagers et les gestionnaires de l'eau dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies communes et de projets collaboratifs participant à la durabilité des ressources en eau et des milieux associés,
• Participer activement à la cohérence des différentes démarches engagées sur le territoire en matière de recherche et de formation en animant l'ouverture de ces opportunités vers le monde économique,
• Développer des partenariats à l'international : collaborations scientifiques et industrielles, accueil de chercheurs étrangers, colloques et missions industrielles,
• Appuyer toute initiative visant à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques vers le public et les décideurs.

Le Pôle se donne également la possibilité, par tous les moyens légaux, de collaborer aux actions d'autres structures de même objet soit directement, soit au travers de la Fédération.
A cet effet, le Pôle DREAM se réserve le droit d'accueillir également des membres de qualités différentes, dans le but de concourir à ses objectifs et dans le respect de ses missions.

Les moyens mis en oeuvre :

L'équipe de l'association est composée de 7 salariés permettant de répondre aux différentes missions de l'association :
* Chargés de mission
* Reponsable marketing et développement international
* Respondable scientifique et technique
* Responsable admninistratif et financier

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de méthode d'évaluation
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation
La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Aucun changement n'a trouvé à s'appliquer rétrospectivement.

Il n'y a pas d'impact à l'ouverture de l'exercice.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n° 2018-06

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable,
- Actif : néant

- Passif : néant

- Compte de résultat :
* Les éléments figurant en 2019 dans la rubrique « engagements à réaliser » pour un montant de 115 615.56 € figurent au niveau de l'exploitation dans la rubrique « report en fonds dédiés »

* Les éléments figurant en 2019 dans la rubrique « report des ressources non utilisées » pour un montant de 101 811.47 € figurent au niveau de l'exploitation dans la rubrique « utilisation des fonds dédiés »

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériel de bureau	5 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

ANNEXE

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL**	1 213		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions : Sur sol propre			
	Constructions : Sur sol d'autrui			
	Constructions : Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	11 507		
	Autres immos corporelles : Inst. générales, agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles : Matériel de transport			
	Autres immos corporelles : Matériel de bureau & mobilier informatique	41 532		1 859
	Autres immos corporelles : Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL	53 039		1 859
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	300		
	TOTAL	300		
	TOTAL GENERAL	54 552		1 859

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. **TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL**			1 213	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions : Sur sol propre				
	Constructions : Sur sol d'autrui				
	Constructions : Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			11 507	
	Autres immos corporelles : Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles : Matériel de transport				
	Autres immos corporelles : Mat. bureau, inform., mobilier			43 390	
	Autres immos corporelles : Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL			54 898	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			300	
	TOTAL			300	
	TOTAL GENERAL			56 411	

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

ANNEXE

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	**TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	1 213			1 213
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		11 507			11 507
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	38 029	2 706		40 735
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	49 536	2 706		52 242
	TOTAL GENERAL	**50 749**	**2 706**		**53 455**

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements **TOTAL**							
A. Immob. incorpor. **TOTAL**							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Constr. Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp. Inst. gales, ag. am div							
A. Immo. corp. Matériel transport							
A. Immo. corp. Mat. bureau mobilier inf.							
A. Immo. corp. Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	300		300
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	169 742	169 742	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97	97	
	Etat & autres coll. publiques — Impôts sur les bénéfices	1 796	1 796	
	Etat & autres coll. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	37 428	37 428	
	Etat & autres coll. publiques — Autres impôts, taxes & versements assimilés	515	515	
	Etat & autres coll. publiques — Divers	276 038	276 038	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	33 109	33 109	
TOTAUX		**519 024**	**518 724**	**300**

Renvois		
(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	33 109
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**33 109**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4 451
Autres créances	276 553
Disponibilités	
TOTAL	**281 004**

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	299 826,56	23 904,55		323 731,11
Excédent ou déficit de l'exercice	23 904,55		29 699,27	-5 794,72
TOTAUX	323 731,11	23 904,55	29 699,27	317 936,39

Commissaire aux comptes
ARCHE
CRCC d'ORLEANS

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Situations / Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Projets PIVOTS	2019	36 300,00	4 760,00	4 760,00	241,44	241,44
Projets GIEP	2017	237 517,00	107 599,56	60 249,68		47 349,88
Projets BIGDATA	2019	73 397,50	3 256,00		5 665,96	8 921,96
Projet NEWSKIN	2020	262 744,00			38 663,50	38 663,50
TOTAL		**609 958,50**	**115 615,56**	**65 009,68**	**44 570,90**	**95 176,78**

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	180	180		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		145 530	145 530		
Personnel & comptes rattachés		20 366	20 366		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		25 724	25 724		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	29 164	29 164		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	6 276	6 276		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		11	11		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		252 217	252 217		
TOTAUX		**479 467**	**479 467**		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	252 217
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**252 217**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 061
Dettes fiscales et sociales	31 341
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**170 582**

Commissaire aux comptes
ARCHE
CRCC d'ORLEANS

ANNEXE

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 12 159,78 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0,34 %
Table de mortalité	INSEE 2018
Départ volontaire à	65 ans

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.
Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Commissaire aux comptes
ARCHE
CRCC d'ORLEANS

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 459	3 471
Mission complémentaire (attestation)	500	
TOTAL	**3 959**	**3 471**

Commissaire aux comptes ARCHIVE CRCC d'ORLEANS

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION DREAM
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

LES EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel salarié :	**7,00**	**8,00**
Ingénieurs et cadres	6,00	7,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		1,00
Ouvriers		
Apprentie	1,00	
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS

Autres informations

Contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent aux heures d'intervention des administrateurs. Le taux horaire de chaque administrateur est calculé avec son employeur en fonction de sa rémunération perçue. Ces contributions s'élèvent à 30 003 euros au titre de l'année 2020 représentant 389 heures.

Commissaire aux comptes ARCHE CRCC d'ORLEANS